

Le Statut de Westminster

La naissance de l'autonomie canadienne

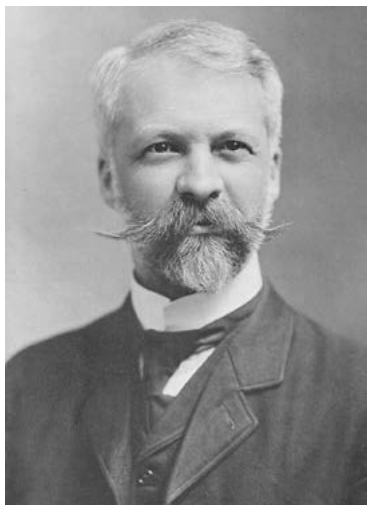
Nous sommes en 1931. La grande dépression frappe de plein fouet tant au Québec qu'au Canada et dans le reste du monde occidental. La population s'efforce de survivre dans un monde où le chômage atteint des niveaux records et où les soupes populaires sont plus nombreuses que les emplois. Pourtant, loin des préoccupations quotidiennes de la populace, une loi de Londres va changer le statut politique du Canada.

En effet, le gouvernement britannique promulgue le 11 décembre 1931 la Loi visant à donner effet à certaines résolutions adoptées lors des conférences impériales tenues en 1926 et 1930, qui reconnaît la souveraineté externe de toutes les nations de l'Empire britannique possédant le statut de dominion. Cette loi ne s'applique pas seulement au Canada, mais également à l'Australie, à la Nouvelle-Zélande, à l'Afrique du Sud, à l'Irlande (qui ne ratifiera jamais cette loi puisqu'elle devint une République en 1937) et Terre-Neuve. Retour sur cet événement majeur, mais oublié de l'histoire canadienne.

Les discours prophétiques de Bourassa

Au tournant du XX^e siècle, divers conflits internationaux forcent le gouvernement du dominion du Canada de participer à ces guerres en raison de sa loyauté à l'Empire britannique, puisque constitutionnellement, le Canada est assujéti au Parlement de Londres en ce qui a trait à ses relations internationales. La seconde guerre des Boers qui se déroule en Afrique du Sud entre 1899 et 1902 illustre bien la fracture qui existe au Canada entre les orangistes britanniques qui répondent à l'appel de Londres et ceux des nationalismes canadiens qui stipulent que cette guerre n'est pas du ressort du pays. Un de ceux-ci, Henri Bourassa, soutient que le Royaume-Uni n'a aucune autorité morale pour exiger un engagement militaire d'un pays autonome. Selon lui, l'impérialisme britannique menace la liberté, l'autonomie politique et la survivance du fait français et appelle le Canada à se libérer de la tutelle de Londres une bonne fois pour toutes afin de devenir une nation véritablement indépendante, pacifique et bilingue. Le 3 avril 1904, dans le journal *Le nationaliste*, il précise en ces termes sa conception du nationalisme canadien : « Notre nationalisme à nous est le nationalisme canadien fondé sur la dualité des races et sur les traditions particulières que cette dualité comporte. Nous travaillons au développement du patriotisme canadien qui est à nos yeux la meilleure garantie de

l'existence des deux races et du respect mutuel qu'elles se doivent. Les nôtres sont les Canadiens français; mais les Anglo-Canadiens ne sont pas des étrangers, et nous regardons comme des alliés tous ceux d'entre nous qui nous respectent et qui veulent, comme nous, le maintien intégral de l'autonomie canadienne. La patrie pour nous, c'est le Canada tout entier, c'est-à-dire une fédération de races distinctes et de provinces autonomes. La nation que nous voulons voir se développer, c'est la nation canadienne, composée des Canadiens français et des Canadiens anglais, c'est-à-dire de deux éléments sépa-



Henri Bourassa, soutient que le Royaume-Uni n'a aucune autorité morale pour exiger un engagement militaire d'un pays autonome

rés par la langue et la religion et par des dispositions légales nécessaires à la conservation de leurs traditions respectives, mais unies dans un sentiment de confraternité dans un commun attachement à la patrie commune. »

Lors de la Première Guerre mondiale, les mêmes clans s'affrontent et Bourassa continue de combattre l'impérialisme britannique : « On voudrait que le Canada s'agenouille encore devant l'Empire, comme un vassal attendant l'ordre du maître. On exige de nous que nos fils versent leur sang pour des querelles qui ne sont pas les nôtres, que nos finances soutiennent des ambitions qui ne servent ni notre liberté ni notre avenir. Je le dis avec toute la force de ma conviction : la loyauté aveugle à Londres n'est pas du patriotisme, mais

une abdication. Si nous voulons être un peuple digne de ce nom, il nous faut repousser la domination subtile qui, sous le masque de la grandeur impériale, cherche à étouffer notre autonomie et notre langue. Le Canada ne doit pas être le bras armé d'un empire lointain, mais une nation responsable d'elle-même, fidèle à ses principes, à sa diversité et à sa liberté. » Qu'à cela ne tienne, Ottawa impose en 1917 la conscription obligatoire, ce qui se termine en bain de sang à Québec alors que l'armée tire dans le tas lors d'une manifestation anti-conscription.

La marche vers l'autonomie

Après les sacrifices des dominions sur les champs de bataille européens, le désir d'autonomie politique s'accroît. Dès 1920, le Canada commence à affirmer son autonomie dans ses relations internationales. En 1922, le premier ministre Mackenzie King refuse d'aider les Britanniques qui occupent les ruines de l'Empire ottoman sans avoir au préalable obtenu le feu vert du Parlement canadien¹. En 1923, le Canada signe le Traité du flétan avec les États-Unis sans l'aval de Londres. En 1926, le Canada ouvre une première ambassade étrangère à Washington, et Vincent Massey en sera le premier ambassadeur. Ailleurs, dans les autres dominions, les actes d'autonomie sont nombreux et précipitent la tenue d'une conférence impériale.

Ainsi, les dominions sont convoqués à Londres en 1926 afin de discuter d'autonomie. Londres a compris qu'il ne fallait pas confronter ses dominions si elle voulait toujours exercer une certaine influence sur eux. D'ailleurs, ces dominions n'ont-ils pas participé activement à la création de la Société des Nations dont

plusieurs sont membres ? Cette conférence est le prélude au Statut de Westminster et pose les bases de l'autonomie des dominions dans un texte appelé La déclaration Balfour. Dans ce texte, Londres reconnaît que les dominions sont autonomes et égaux en statut au Royaume-Uni; ils ne sont ni subordonnés ni sous l'autorité législative de Londres; ils sont unis uniquement par une allégeance commune à la Couronne. C'est donc la première fois que l'égalité constitutionnelle entre les dominions et le Royaume-Uni est formellement reconnue.

Les impacts au Québec

Cette reconnaissance de l'autonomie des dominions limite l'ingérence du Parlement britannique dans les affaires canadiennes. Pour le Québec, cela signifie moins d'influence britannique dans les questions constitutionnelles, linguistiques ou scolaires. Si cette autonomie bénéficie à toutes les provinces, pour plusieurs nationalistes canadiens-français, elle est un pas important vers une plus grande autonomie régionale au sein d'un Canada moins porté sur l'impérialisme britannique. En outre, cette *Déclaration de Balfour* donne raison aux discours d'Henri Bourassa et légitimise le discours selon lequel le Canada doit suivre ses propres intérêts, ce qui laisse, en théorie, une place plus importante à la spécificité francophone du Canada.

Bien que la conférence de 1926 émancipe le Canada face à Londres, elle ne renforce pas directement le Québec face à Ottawa. Au contraire, Ottawa va augmenter de plus en plus son autorité et va centraliser de plus en plus les pouvoirs. Si les questions de langue ou d'éducation demeurent de juridiction provinciale, Ottawa reste l'arbitre dans les querelles de conflits

constitutionnels. Certains nationalistes québécois, notamment Lionel Groulx, perçoivent cette centralisation croissante des pouvoirs à Ottawa comme une nouvelle forme d'impérialisme déplacée de Londres à Ottawa.

L'idée principale qui mènera à la promulgation du Statut de Westminster en 1931 est que le Commonwealth est composé d'États égaux et pluriels. En outre, cette idée reconnaît que le Canada n'est pas uniforme et légitimise par le fait même une identité québécoise distincte dans un pays en lui-même distinct du Royaume-Uni. Cette idée va renforcer la notion d'un Canada binational et biculturel que les Canadiens-français idéalisait dans la Confédération de 1867.

Bien que le Statut de Westminster diminue l'emprise britannique sur la politique canadienne, Ottawa n'en porte pas moins l'héritage intrinsèque de colonisateur de sa métropole. Pendant 30 ans, jusqu'à l'aube de la Révolution tranquille, c'est dans ce cadre que les premiers ministres québécois, Maurice Duplessis entre autres, vont défendre l'autonomie du Québec et combattre farouchement toute velléité centralisatrice fédérale en défendant bec et ongles les prérogatives provinciales octroyées par la constitution de 1867. Quoi qu'il en soit, peu importe le dominateur, le Québec demeure toujours pris dans un contexte de loyauté politique surtout à une époque où les leviers économiques appartenaient à des étrangers qui ne voyaient le Québec comme un immense bassin de ressources à exploiter afin d'enrichir les poches de ceux qui ne parlaient pas la langue de ceux qui ont défriché et peuplé ce pays.

¹Cet événement est connu comme étant la Crise de Chanak.



Des représentants de tous les dominions de l'Empire britannique organisés à Londres en 1930

Photo courtoisie

Nous vous offrons un service personnalisé, dans une ambiance chaleureuse. Venez nous rencontrer pour une consultation gratuite.

RENOIT ETHIER D.D.
Denturologiste

Parce qu'un sourire, ça fait plaisir...

- Prothèses dentaires amovibles et sur implants : complètes ou partielles
- Réparation d'urgence • VISA, Master Card, comptant et financement disponible

Plus de 32 années d'expérience à votre service

450 224-0018 • 1422, rue Moreau, Prévost (Domaine des chansonniers)